Image not found or type unknown

Obligation des communes à sécuriser ses routes ?

Par **AppAt**, le **11/06/2011** à **18:33**

Bonjour,

La chaussée de ma rue mesure environ 4.7 m de largeur (double sens), elle est situé en "zone 30" mais les gens roulent généralement trés au dessus et comme la route n'est pas, réguliérement les automobilistes empietent sur le trottoir... j'aimerai savoir s'il existe une reglementation particuliére obligeant la commune à sécuriser ses routes.
J'ai deux enfants et je n'ose pas les laisser dehors de peur qu'ils se fassent renversés ..

Par **Domil**, le **11/06/2011** à **19:04**

Elles doivent l'être pour une circulation normale.
Commencez par évoquer le problème en conseil municipal

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés